

Le Préfet du Gers en visite sur une exploitation gersoise



Le Préfet du Gers en visite sur une exploitation gersoise

Communiqué de Jeunes Agriculteurs du Gers :

"Ce mardi 15 avril, en présence de la DDT, le préfet du Gers, Alain CASTANIER, s'est rendu sur une exploitation d'un jeune agriculteur du canton de Valence où un système d'irrigation de la vigne innovant est mis en place. Ce système est réalisé en goutte-à-goutte enterré alimenté par un lac de 12 000m³ et une installation photovoltaïque dont le pilotage s'effectue par informatique.

Cette visite a ainsi été l'occasion de faire un état des lieux des sujets qui sont aujourd'hui problématiques pour l'agriculture gersoise.

En premier lieu, les difficultés de création de lacs et de retenues collinaires liées à la réglementation très lourde et à l'instruction des dossiers pas toujours harmonisée entre DDT et communautés de communes ont été discutées. Un projet local problématique, débuté en 2019 et n'ayant toujours pas vu le jour, a ainsi pu servir à illustrer le parcours du combattant qui attend les agriculteurs qui souhaitent développer sur leur exploitation des leviers de production indispensables à leur pérennité. Jeunes Agriculteurs du Gers demande à l'Etat de faciliter la création de lacs et retenues collinaires, sources de biodiversité et permettant le maintien en eau de certaines rivières et cours d'eau, afin de sauver des exploitations et d'encourager l'installation de jeunes agriculteurs.

Dans un second temps, les échanges ont été fournis sur la partie viticole qui n'est pas en reste. Dans un contexte local déjà difficile à la sortie de trois années de crise, Jeunes Agriculteurs du Gers a réitéré l'inquiétude de voir les vins de Cognac inonder le marché français suite à l'augmentation des droits de douane américains ; vins qui viendraient concurrencer nos vins gersois avec un impact non négligeable sur les débouchés des viticulteurs et donc leurs revenus.

Jeunes Agriculteurs du Gers milite depuis des années pour que le système assurantiel multirisque climatique soit réformé afin de voir disparaître le critère de moyenne olympique qui est extrêmement préjudiciable, notamment pour la filière viticole. Cette même moyenne olympique est prise en compte dans l'aide à la trésorerie en agriculture débloquée par la région Occitanie, ce qui impacte fortement son accès pour les viticulteurs gersois, qui, malgré des pertes conséquentes, ne peuvent bénéficier de ce soutien.

Le sujet des risques de maladies liées aux vignes laissées à l'abandon a été abordé ainsi que la menace liée aux insectes ravageurs venus d'autres pays et pour lesquels les insecticides efficaces ont été interdits en France. Nous demandons à l'État de continuer l'autorisation de vente des insecticides et autres produits phytosanitaires permettant le maintien de cultures en bonne santé quand aucune alternative n'existe (à un coût et une efficacité équivalents).

Un point a également été fait sur les problèmes de délivrance de permis de construire de hangars photovoltaïques, une source de diversification des revenus permettant de rendre les exploitations vivables et viables.

Des crises sanitaires successives ont touché l'élevage gersois ces dernières années avec la MHE et les différents sérotypes de FCO. L'élevage est une production adaptée à notre terroir qui permet une diversification sur les fermes et une exploitation optimale des terres agricoles.

Jeunes Agriculteurs du Gers a bien noté que les vaccins de FCO-1 et FCO-8 seront disponibles à l'été, mais craint fortement que ces vaccins n'arrivent trop tard pour vacciner les animaux et qu'une nouvelle crise sanitaire s'abatte sur notre élevage. Jeunes Agriculteurs du Gers a également fait remonter la présence de veaux mort-nés ou malformés, mais également de vaches vides sur des exploitations qui n'avaient pas été identifiées comme foyer MHE ou FCO. À date, afin de déclarer un élevage foyer, il est nécessaire d'avoir un test PCR positif. Or les tests PCR réalisés à posteriori ressortent négatifs. Nous demandons donc qu'une sérologie permette de déclarer un élevage foyer de MHE ou de FCO afin que tous les éleveurs touchés par ces maladies puissent bénéficier des aides de crise."

